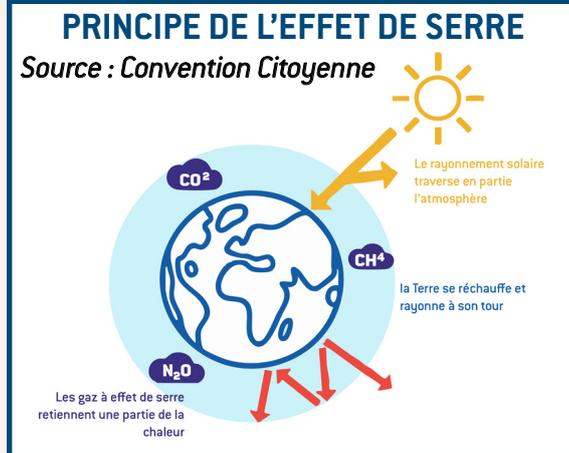


La Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans a réalisé un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre. Ce document est une synthèse des résultats de cette étude ainsi que de la stratégie adoptée pour lutter contre le changement climatique.

1 - La lutte contre le changement climatique : enjeux

Les gaz à effet de serre dans l'atmosphère provoquent la hausse de la température sur notre planète.

Ce réchauffement entraîne des phénomènes extrêmes qui menacent les populations : vagues de chaleur, inondations, sécheresse ...



Au niveau de l'agglomération, RLV coordonne un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Cet outil de transition énergétique ambitieux définit une stratégie de lutte contre le changement climatique et d'adaptation à ses effets, avec un plan opérationnel d'actions sur la période 2019-2025.



Le bilan des émissions de gaz à effet de serre : objectifs et méthodologie

RLV doit établir un Bilan de ses Emissions de gaz à effet de serre tous les 3 ans (art. L229-25 du code de l'environnement).

RLV s'est appuyée sur ce diagnostic pour **disposer d'une meilleure connaissance de l'impact carbone de ses activités, tout en identifiant ses leviers d'actions** pour le limiter.



En effet, cette étude évalue la quantité annuelle de gaz à effet de serre produits directement et indirectement par RLV.

L'analyse prend en considération les différentes sources de gaz à effet de serre, liées au fonctionnement interne comme à l'exercice des compétences de RLV.

Réalisé en 2023 par le cabinet BL Evolution, selon la méthode Bilan Carbone® de l'ADEME, le diagnostic s'appuie sur les données de 2022. Les résultats sont exprimés en tonnes équivalent CO2 : t CO₂e.

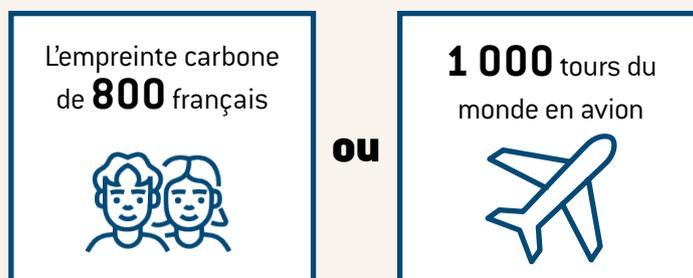
2 - L'impact carbone de RLV : principaux résultats

En 2022, RLV a émis :

8 507 tonnes CO²e

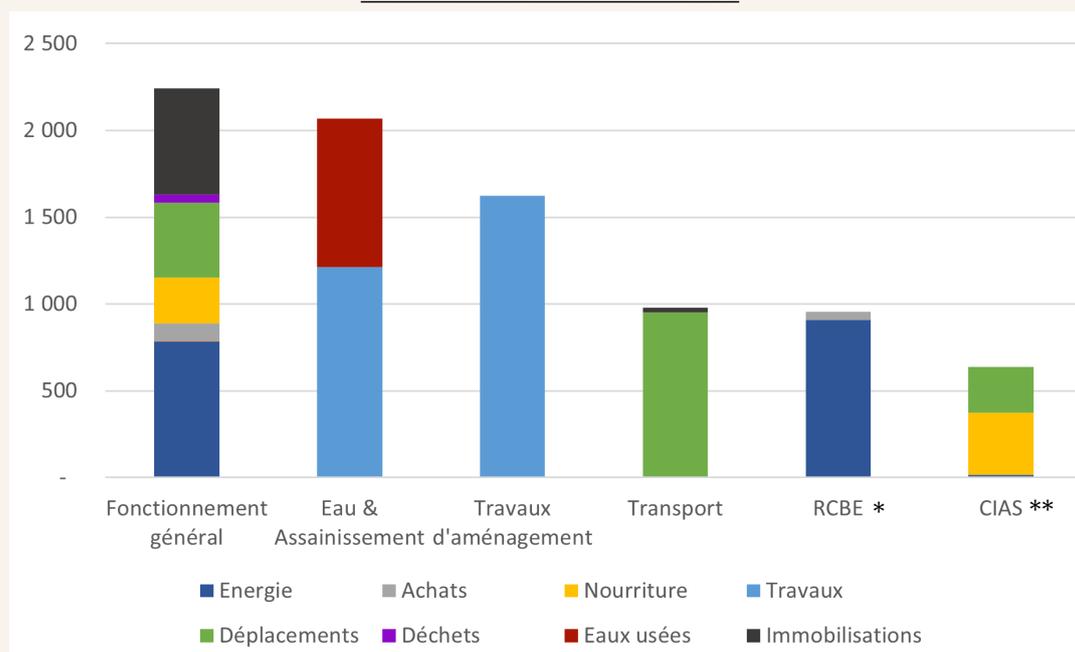
[7 867 t CO₂e hors CIAS**]

Cela représente :



Remarque : le bilan d'émissions 2022 de RLV est difficilement comparable à celui de 2019, ni à celui d'autres collectivités, en raison des différences de périmètre d'étude. Les résultats actuels sont néanmoins un point de départ pour cibler des gisements d'émissions selon leur répartition par postes.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre de RLV par catégorie et poste
en tonnes CO₂e - données 2022



* RCBE : Riom Chaleur Bois Energie

** CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

Le fonctionnement général des services communautaires est le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre (2 200 tCO₂e, soit 26 % des émissions 2022 de RLV). Il se compose des consommations énergétiques des bâtiments de RLV, des déplacements des agents, des achats et immobilisations et de la production de déchets].

Les autres postes concernent les compétences de RLV : eau et assainissement (24 % des émissions), travaux d'aménagement du territoire (19 %), transports (12 %) et réseau de chaleur (11 %). Les émissions du CIAS s'élèvent à 8 % du total mais sa gestion étant distincte de RLV, les actions ne sont pas incluses dans le plan de réduction ci-après.

3 - Le plan de réduction des gaz à effet de serre de RLV

Sur la base de cette analyse, la communauté d'agglomération souhaite mobiliser l'ensemble de ses moyens d'action afin de réduire son empreinte carbone. Sa dynamique de transition énergétique repose sur des mesures de sobriété, d'efficacité et de décarbonation (utilisation d'énergies renouvelables). Celles-ci seront mises en œuvre de 2024 à 2026.

Mesures concernant le fonctionnement général de RLV

Consommations énergétiques

RLV dispose de plus de 80 bâtiments qui accueillent les services publics sur l'ensemble du territoire: structures enfance-jeunesse, équipements culturels et sportifs, hôtels d'entreprises ... Près de 35 % des émissions de gaz à effet de serre en fonctionnement général de RLV sont issues des consommations énergétiques de ces bâtiments, principalement dues au chauffage au gaz.

Mesures :

- ✓ Améliorer la **performance** énergétique des bâtiments (projets de rénovation et construction),
- ✓ Mettre en œuvre le plan de **sobriété** énergétique de RLV,
- ✓ Développer la consommation d'**énergies renouvelables** sur les sites communautaires, en particulier par l'alimentation du centre aquatique par un réseau de chaleur bois-énergie,
- ✓ Limiter l'**éclairage** public (extinction nocturne, installation de LEDs ...).



Potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre = **656 t CO²e**

Mobilité des agents de RLV

RLV compte plus de 300 agents assurant au quotidien les missions communautaires, dans le périmètre des 31 communes du territoire. En conséquence, les trajets domicile-travail des agents et leurs déplacements professionnels sont à l'origine d'environ 20 % des gaz à effet de serre émis en fonctionnement de RLV.

Mesures :

- ✓ Encourager les **mobilités partagées et actives** (marche à pied, vélo, covoiturage),
- ✓ Favoriser le **télétravail** pour les activités qui le permettent,
- ✓ **Optimiser les déplacements** internes,
- ✓ **Verdir la flotte** RLV (véhicules à faible émissions et vélos de service),
- ✓ Former les agents à l'**éco-conduite**.



Potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre = **181 t CO²e**

Achats et autres activités internes

Dans son fonctionnement courant, RLV réalise des actes d'achats de biens ou de prestations de services qui représentent 5 % des émissions de gaz à effet de serre et l'alimentation 12 % (repas des agents et repas servis dans les structures jeunesse de RLV : crèches, accueils de loisirs). Dans ce cadre, les obligations réglementaires du code de la commande publique viennent renforcer la prise en compte du développement durable dans les marchés (ex : loi « Climat et Résilience » de 2021).

Mesures :

- ✓ Favoriser le **réemploi, les matériaux recyclés** et la location de biens,
- ✓ Réaliser un diagnostic pour définir une **stratégie numérique responsable**,
- ✓ Encourager les **circuits courts** et mettre en place ponctuellement des repas **bios** et/ou **végétariens**.



Potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre = **30 t CO²e**

Mesures relatives à l'action publique menée par RLV

Le bilan carbone RLV intègre les émissions produites par l'exercice de ses compétences, en régie ou en délégation de services publics. Les actions ciblées concernent les travaux d'aménagement (ex : travaux de bâtiments, gestion des milieux aquatiques, des espaces verts et voiries communautaires), la distribution d'eau potable et le traitement des eaux usées ainsi que RLV Mobilités (transports scolaires et lignes régulières de transports en commun).

Mesures :

- ✓ Intégrer des critères environnementaux dans les **marchés** publics de travaux (bâtiments, voiries et espaces verts),
- ✓ Préciser le diagnostic d'émissions de gaz à effet de serre des **activités « Eau et Assainissement »**,
- ✓ **Verdir la flotte** de véhicules du service de transport RLV Mobilités.

Potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre = **390 t CO²e**

Ces actions permettraient à RLV de réduire ses émissions de :

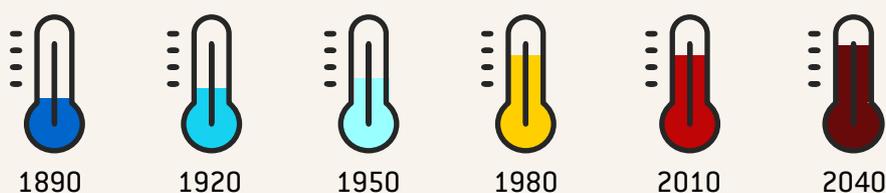
1 257 tonnes de CO²e en 2026 [à périmètre constant, hors CIAS]
soit 16 % du bilan gaz à effet de serre

La Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans est engagée dans une démarche d'exemplarité. Elle participe activement à la transition écologique du territoire, en prenant en considération les enjeux de lutte contre le réchauffement climatique mais également de préservation des ressources : l'eau, la biodiversité et les espaces naturels.

Agir à toutes les échelles



Au niveau mondial, la hausse de la température s'accroît chaque année, avec des années de plus en plus chaudes.



Pour limiter le réchauffement climatique sous les 2°C, il faudrait atteindre la **neutralité carbone en 2050**.

En France, cela signifie que l'empreinte carbone par personne doit passer de 11 à 2 tonnes CO²e. Chacun doit être **acteur à son échelle** : habitant, usager, collectivité, décideur et entreprise !



Calculez votre bilan personnel d'émissions de gaz à effet de serre sur : nosgestesclimat.fr

RLV

**RIOM LIMAGNE
& VOLCANS**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION